

VICTOIRE AU PARK-HYATT PARIS-VENDÔME...

Le 12 septembre 2013, les salariés, équipiers, femmes de chambre, gouvernantes de la société de nettoyage *Française de services*, ainsi que des salariés de l'hôtel *Park Hyatt Vendôme* à Paris, ont engagé une grève surprise d'avertissement, tant contre l'hôtel lui-même que contre son prestataire de services. Les salariés dénoncent les graves manquements de ces patrons qui ne paient pas toutes les heures complémentaires (pour les temps partiels) ou supplémentaires (pour les temps pleins), ne respectent pas l'accord instaurant un treizième mois, versent des salaires au rabais dans cet hôtel de prestige.

Les salariés revendiquent:

- La mise en place d'un treizième mois pour tous.
- Le paiement de toutes les heures travaillées et le respect de la durée maximale du travail.
- De meilleures conditions de travail.
- La fin de la sous-traitance, source de division, et l'embauche par le groupe Hyatt.

Soutenue par le syndicat CNT-Solidarité ouvrière du nettoyage, le syndicat CGT des HPE et l'US commerce et services CGT, cette grève est devenue reconductible le 20 septembre. Toujours en grève, les salariés ont appelé à un rassemblement de soutien, mardi 24 septembre à partir de 12 heures, place Vendôme. En écho à la *Fashion Week* qui se tient à Paris, ce défilé a montré la détermination des salariés...

Suite à cette grève et à ces actions, un accord a été signé avec l'entreprise de sous-traitance et a permis aux salariés d'obtenir:

- Une prime de fin d'année équivalente à un treizième mois.
- Plus aucun contrat de travail inférieur à 130 heures par mois et transformation de sept contrats à temps partiel en contrat à temps plein.
- La réévaluation des qualifications pour tous les salariés.
- La suppression des clauses de mobilité.
- Des primes de site et d'assiduité équivalentes globalement à 3% du salaire brut mensuel.
- Une prime de reprise du site de 300 euros par salarié.

Ces mesures représentent une augmentation de salaire de 150 euros à 250 euros, selon la situation des salariés.

La reprise du travail est effective dès le mercredi 25 septembre.

Les salariés et leurs organisations syndicales resteront vigilants quant à l'application de ces mesures d'une part, et d'autre part, continuent à revendiquer l'embauche par le groupe Hyatt.

Elisabeth CLAUDE
Groupe Pierre-Besnard